



Cégep
André-Laurendeau

GUIDE DE L'EMPLOYEUR

STAGES EN

ATÉ

ALTERNANCE

TRAVAIL

ÉTUDES



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
Le Cégep André-Laurendeau.....	3
Le Service à l'emploi et aux stages.....	3
Le Service aux entreprises	3
STAGES EN ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES (ATÉ)	4
La nature du stage.....	4
Les principales caractéristiques.....	4
Avantages pour l'entreprise.....	5
Rôles et responsabilités.....	5
LES ÉTAPES DE L'ATÉ	6
Le processus de placement	6
Le déroulement du stage.....	7
L'évaluation du stage.....	7
AIDES FINANCIÈRES À L'EMBAUCHE DE STAGIAIRES	7

LE CÉGEP ANDRÉ-LAURENDEAU

Réputé pour sa qualité de vie et d'enseignement, le Cégep André-Laurendeau offre 26 programmes d'études dans divers pôles d'excellence, dont : la gestion, les sciences et la technologie, les sciences humaines, les arts, les lettres et les communications. À cette offre s'ajoutent les nombreux programmes crédités et les cours de perfectionnement de la Formation continue.

Créé en 1968, le Cégep André-Laurendeau est un établissement d'enseignement supérieur public et francophone qui accueille plus de 4 500 étudiants à la formation régulière, continue et en francisation. Il comporte deux centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) : l'Innovlog et Optech. Depuis 1991, il fait partie du réseau du Baccalauréat international (IB).

LE SERVICE D'AIDE À L'EMPLOI ET AUX STAGES

Notre mission est d'arrimer les besoins des employeurs à ceux de la clientèle étudiante et des diplômés.

Ce service est gratuit, et vous permet de rejoindre les milliers d'étudiants qui viennent se former chez nous chaque année, à temps plein ou à temps partiel.

Nous organisons **des événements de réseautage** à travers nos journées carrières, l'organisation de webinaires, nous offrons aussi la possibilité de tenir un kiosque dans notre établissement au moment qui vous convient. Pour en savoir plus, [**consultez cette page.**](#)

Vous avez **des offres d'emplois spécialisés ou non spécialisés** (ex. : temps partiel ou emploi d'été), vous pouvez rejoindre nos étudiants en remplissant le [**formulaire de cette page.**](#)

LE SERVICE AUX ENTREPRISES

Le Service aux entreprises du Cégep André-Laurendeau répond aux besoins des entreprises et des organisations par la formation et le perfectionnement professionnel de leurs employés depuis plus de 30 ans.

Notre expertise s'appuie sur les compétences de nos formateurs et consultants. Nos intervenants possèdent l'expertise reconnue pour offrir du service-conseil et de la formation dans leur secteur d'activité. Formez votre personnel. Participez à nos événements.

**INSCRIPTION
À L'INFOLETTRE
DU SERVICE
AUX ENTREPRISES**

Restez au courant des activités et formations en remplissant [**ce formulaire.**](#)

Les stages ATÉ (Alternance Travail-Études) sont proposés aux étudiants des programmes inscrits aux stages ATÉ avec le Ministère de l'Éducation. (Participation volontaire)

LA NATURE DU STAGE

L'Alternance Travail-Études (ATÉ) est une stratégie éducative qui combine des périodes de formation en établissement scolaire et des séquences de stages d'intégration des compétences en milieu de travail. Cette formule vise à préparer l'étudiant à exercer sa future profession par l'acquisition d'expériences concrètes en milieu de travail. Elle vise également à répondre aux besoins en main-d'œuvre de l'entreprise.

En vue de réaliser ce double objectif, il importe que :

- Le stage s'inscrit à l'intérieur des activités normales de l'entreprise;
- Le stagiaire se voit confier des tâches dont la nature est en corrélation avec son champ d'étude et du niveau de compétences acquises au cégep;
- Le stagiaire développe des apprentissages connexes et complémentaires.

LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- L'entreprise définit le contenu du stage en fonction de ses besoins.
- L'entreprise choisit son stagiaire et lui offre un accompagnement/supervision tout au long du stage.
- Le stagiaire devient un employé de l'entreprise, soumis à ses règles et rémunéré selon ses normes. Il peut être congédié, s'il ne satisfait pas aux critères de performance ou aux exigences de l'entreprise.
- Stages rémunérés à temps plein.
- Durée de 8 à 12 semaines consécutives (minimum 28 heures/semaine) d'une durée de 224 heures minimum.
- Possibilité de 2 stages.
- L'entreprise bénéficie de la possibilité d'engager le même stagiaire pour les deux stages prévus au programme d'études.
- L'entreprise peut, si elle le désire, choisir plus d'un stagiaire.



AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE

En intégrant le savoir, le savoir-faire et le savoir-être au cœur des études, la formule de l'alternance travail-études procure de nombreux avantages aux entreprises qui coopèrent à cette méthode de formation.

Elle permet de :

- Préparer une relève qualifiée;
- Permettre la réalisation d'un projet;
- Comblent des besoins ponctuels;
- Permettre le remplacement du personnel en vacances;
- Renforcer la culture de formation au sein de l'entreprise;
- Développer des partenariats avec le milieu collégial.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La formule ATÉ est un engagement. Une entente est signée entre l'étudiant, le Cégep et l'employeur avant le début du stage.

Le stagiaire

À titre d'employé rémunéré de l'entreprise, l'étudiante ou l'étudiant doit :

- S'intégrer à son milieu de stage et devenir productif;
- Exécuter les tâches prévues dans son contrat de stage;
- Se soumettre aux conditions de travail et aux règlements de l'entreprise (horaire, sécurité, confidentialité, etc.);
- Faire preuve de professionnalisme et de respect envers ses collègues et ses supérieurs;
- Respecter la durée prévue de son stage;
- Rédiger le rapport de stage.

L'employeur

L'employeur participe à la formation d'un futur professionnel en :

- Préparant l'arrivée du stagiaire et en planifiant son travail;
- Rencontrant l'étudiante ou l'étudiant au début du stage afin de lui décrire l'organisation, de l'informer des règlements en vigueur, de discuter de son travail et de ses obligations et de faire le point régulièrement;
- À la fin du stage, l'employeur complète le document « évaluation du stagiaire » et la « déclaration des heures travaillées ».

LE PROCESSUS DE PLACEMENT

ÉTAPES

PÉRIODE

L'entreprise transmet l'offre de stage à diffuser aux étudiants inscrits en ATÉ
([Formulaire à compléter sur la plateforme « OSE »](#))

À partir de janvier (Stages été)
À partir de septembre (Stages hiver)

Transmission du CV des candidatures étudiantes

Quelques jours après la réception de l'offre
(48 h à 5 jours)

L'entreprise identifie les candidatures retenues et informe le cégep via [la plateforme « OSE »](#).

Selon l'échéancier de l'entreprise

Signature de l'entente tripartite via [la plateforme « OSE »](#).

Avant le début du stage

Début du stage

Stage été : Fin mai
Stage hiver : Janvier

Visite des milieux de stages

À la mi-stage

Évaluation du stagiaire et déclaration des heures travaillées via [la plateforme « OSE »](#).

Maximum, 2 semaines après la fin du stage

Remise de l'attestation de participation à un stage de formation admissible (Revenu Québec / Demande de crédit d'impôt)

Dans les six mois qui suivent la fin du stage, au plus tard le 28 février de l'année suivante

LE DÉROULEMENT DU STAGE

L'objectif de l'étudiant est de s'intégrer le plus rapidement possible à son milieu de travail.

À titre d'employé rémunéré par l'entreprise, l'étudiant doit :

- Accueil et intégration de l'étudiant.
- Accompagnement et supervision du stagiaire, tout au long du stage.
- À la mi-parcours, rencontre du stagiaire avec l'enseignant responsable du suivi en entreprise.
- Remplir les documents exigés à la fin du stage.

AIDES FINANCIÈRES À L'EMBAUCHE DE STAGIAIRES

Bénéficiaire de mesures fiscales:

- Crédit d'impôt provincial
- Subvention salariale fédérale
(lien associé : <https://pratiquesrh.com/fr/accueillez-un-stagiaire>)

Inclure les dépenses engagées par l'accueil de stagiaires dans le calcul du 1% de la masse salariale dédié à la formation (**Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre**).

L'ÉVALUATION DU STAGE

La visite en milieu de travail

Durant le stage, le responsable du programme ATÉ au Département ou un des professeurs visite le stagiaire dans son milieu de travail. Le but de cette visite est de discuter du travail du stagiaire avec la personne responsable en entreprise.

L'évaluation de l'étudiant par l'entreprise

L'entreprise est invitée à transmettre son appréciation sur la qualité de la contribution du stagiaire dans les tâches qui lui ont été assignées. Elle est aussi invitée à noter les améliorations qui pourraient être apportées dans la formation de l'étudiant. Ce document de notation où les critères d'appréciation du stagiaire sont identifiés et définis est à compléter directement sur **la plateforme « OSE »**.

Le rapport du stage

L'étudiant doit présenter un rapport à la suite de chaque stage. Le rapport est un compte rendu de l'expérience vécue en stage. Il a pour objectif d'amener l'étudiant à réfléchir sur le déroulement de son stage, à intégrer les différents éléments qui le composent et à faire le bilan des acquis.

La rencontre post-stage

L'entrevue de retour de stage est l'occasion, en début de session, de faire le bilan de l'expérience de travail qui vient d'être vécue par l'étudiant et le département. Elle permet de discuter du prochain stage, de prévoir des ajustements tant sur les plans du savoir, du savoir-faire que du savoir-être et d'amener l'étudiant à relever concrètement de nouveaux défis.



Cégep
André-Laurendeau

Service à l'emploi et aux stages

514 364-3320, poste 6168

ate@claurendeau.qc.ca

Consultez notre calendrier de stages sur
notre plateforme dédiée « **OSE** ».